

# Comité des parties prenantes

## Réponse de la Direction générale de l'Ifremer au CPP sur la saisine Aquacultures

---

### Dans quel contexte le Comité des parties prenantes a-t-il été saisi ?

Dans un contexte où les compétences et connaissances de l'Ifremer sont très sollicitées par les acteurs des filières aquacoles et où la stratégie de l'institut en matière d'aquaculture marine fait régulièrement l'objet d'interrogations, la direction générale de l'Ifremer a saisi à l'été 2022 le CPP sur le sujet de l'aquaculture. L'objectif était ainsi que le CPP contribue à éclairer l'Ifremer sur les enjeux de recherche et d'innovation en aquaculture marine et sur les attentes, représentations et opinions qui structurent les débats afférents au sein de la société civile et parmi les professionnels.

Plus précisément cette saisine relative à l'aquaculture a été structurée autour de trois grands questionnements :

- Quelles sont, d'une part, les grands enjeux sociétaux et, d'autre part, les préoccupations majeures des parties prenantes, notamment des acteurs économiques ?
- Quelles sont, selon les parties prenantes, les priorités, thématiques ou disciplinaires, de recherche et d'innovation attendues en réponse à ces enjeux ?
- Quelles sont les recommandations pour un meilleur dialogue avec ces parties prenantes, pour une bonne appropriation des résultats par les acteurs concernés ?

*Pour en savoir plus : voir annexe 1 – Saisine du CPP par la direction générale sur l'aquaculture durable et innovante*

---

### Quels sont les messages principaux et recommandations du Comité des parties prenantes ?

Le CPP a rendu son avis sous forme d'une note d'orientation et dialogue après de nombreuses auditions d'acteurs différents dans leur nature (administrations, entreprises, centres techniques, consultants...), dans leur expertise (filieres aquacoles, gestion de l'environnement, politiques publiques...) ou encore dans leur prisme géographique (national, territorial en France hexagonale ou ultra-marine). Le CPP souligne prioritairement les enjeux d'intégration des filières à leurs territoires, de performance des élevages au sens large (incluant leurs impacts environnementaux) et de gestion de l'eau en quantité et qualité. Il identifie des besoins de recherche et d'innovation associés (par exemple : les aquacultures comme activités sentinelles de l'étude des changements climatiques, la lutte contre les zoonoses et les maladies infectieuses...).

Fort de ces remontées du terrain, le CPP recommande en premier lieu d'améliorer la lisibilité des activités et des perspectives de l'Ifremer en matière d'aquacultures, en structurant une stratégie et une feuille de route, car le CPP fait le constat que les travaux de l'institut sont parfois peu connus ou peu appropriés par les parties prenantes – ce qui rejoint un encouragement plus général à renforcer les actions de médiation scientifique et de communication. Le CPP suggère ensuite à l'Ifremer de conforter certains domaines de recherche actuellement traités (par exemple : l'anticipation des effets du changement climatique, la réduction des impacts des différentes filières, les co-cultures et l'aquaculture multi-trophique intégrée) et à investir des champs peu ou moins présents dans les projets de recherche de l'institut (par exemple : l'algoculture, les cultures *offshore*, les indicateurs de durabilité). Le CPP suggère aussi d'améliorer le dialogue entre les scientifiques et les professionnels, en considérant le paysage scientifique et technique dans son ensemble et en s'appuyant sur d'autres instituts, sur les centres techniques et les organisations des professionnels.

*Pour en savoir plus : voir annexe 2 – Note d'orientation et de dialogue du CPP sur l'aquaculture durable et innovante*

---

## **Comment l'Ifremer s'approprie-t-il les recommandations du Comité des parties prenantes ?**

Dans leur globalité, l'Ifremer partage assez largement les recommandations du CPP. Rendre visible ce que l'institut fait déjà en matière d'aquacultures, que ce soit en termes de compétences disciplinaires, d'infrastructures ou de sujets étudiés, est indispensable. Une première base est déjà disponible (annexe 3) : il s'agira de l'étayer, de la mettre à jour et de la rendre accessible sous un format plus facile d'accès. L'ouverture vers la société est un fil directeur important pour l'Ifremer, et il s'y est engagé dans le cadre de la Charte ouverture à la société signée fin 2021.

Au-delà d'améliorer la lisibilité des activités existantes, le CPP invite l'Ifremer à se projeter dans les années à venir, et à se positionner en tant qu'institut scientifique sur les enjeux portés par le développement mondial des aquacultures. Sur ce point, quelle que soit la raison du non développement de l'aquaculture marine en France (hors conchyliculture), la question qui se pose pour un établissement public national comme l'Ifremer est celle de la légitimité à soutenir, par des recherches, des activités qui se déroulent en réalité à l'étranger – même si des entreprises françaises sont impliquées dans ces développements. Cette dimension stratégique et politique doit faire partie intégrante de la réflexion, car les recommandations du CPP semblent pour la plupart conditionnées à un portage politique et une levée des verrous institutionnels, techniques, juridiques, sociaux et environnementaux qui permettraient le développement des aquacultures marines en France. Cette réflexion se tiendra notamment dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route des thèmes prioritaires du contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2028.

Le projet d'institut à l'horizon 2030 porte quatre ambitions majeures : être un acteur en prise avec la société, comprendre et prévoir l'évolution de l'océan, être un moteur de l'innovation, jouer un rôle de catalyseur pour les sciences et technologies marines. La stratégie scientifique s'articule ensuite autour de quatre grands thèmes interdisciplinaires, dits thèmes prioritaires, qui permettent d'incarner ces ambitions dans les travaux de l'institut : I/ construire des scénarios numériques d'évolution de l'océan, II/faire de l'océan un acteur de la transition énergétique, III/conjuguer un océan sain et nourricier et

IV/connaitre l'océan profond. La feuille de route du thème prioritaire « Conjuguer un océan sain et nourricier » reste à écrire, collectivement, à partir des axes de recherche, d'expertise et d'innovation déjà présents au sein des laboratoires, unités et services et en intégrant mieux les défis posés par l'érosion de la biodiversité et les effets du changement climatique. C'est donc un calendrier parfaitement favorable pour que l'Ifremer organise des espaces de discussion sur ses travaux en aquaculture et se saisisse des recommandations du CPP en la matière. Ce sera également le lieu pour faire des choix, et clarifier la capacité de l'institut à s'emparer ou non de certains enjeux identifiés par le CPP : c'est le cas pour l'algoculture par exemple, où l'Ifremer devra se questionner en lien avec ses ressources, son rôle passé et le paysage actuel des acteurs scientifiques et techniques dans ce domaine. A l'inverse, d'autres objets de recherche sont déjà analysés par plusieurs laboratoires de l'Ifremer sans qu'un chef de file scientifique s'impose de manière évidente au niveau national (par exemple : les co-cultures, ou l'analyse des effets du changement climatique), et l'avis du CPP peut venir alors interroger l'opportunité d'un positionnement à affirmer, de compétences à faire valoir.

Afin que l'ensemble des équipes étudiant des problématiques aquacoles puisse prendre connaissance des travaux du CPP, échanger sur ses recommandations et possiblement s'en saisir dans le cadre de l'écriture de la feuille de route, un premier rendez-vous sous forme d'une restitution ouverte à tous les salariés de l'institut est proposé le 10 juin prochain. Lorsque la feuille de route sera établie, le CPP sera tenu informé de la manière dont ses recommandations auront été transcrites de manière opérationnelle : cela constituera un deuxième niveau de réponse.